

GUERRE ÉCONOMIQUE ET DROIT

**3 octobre 2019
9H-17H**



INTELIGENCE ÉCONOMIQUE
SECRET DES AFFAIRES
CONCURRENCE
UNION EUROPÉENNE
FISCALITÉ
**ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE**



Guerre écono-

mique et Droit

9h-9h30 : Ouverture du colloque par *Mme le Professeur C. Mascala*, Présidente de l'Université Toulouse Capitole, et de *M. le Professeur P. Nélidoff*, Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse

Propos introductifs de *Mme le Professeur F. Macorig-Venier*, Directrice du Centre de droit des Affaires (CDA)

Propos liminaires de *M. P. Chaumeton*, Président de l'Association des Doctorants et des Docteurs du Centre de Droit des Affaires (ADDCDA)

THÈME 1 : LA GUERRE ÉCONOMIQUE PAR L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Présidente de séance : *Madame le Professeur Sandrine Tisseyre* (CDA, Université Toulouse Capitole)

9h30-9h50 : *M. le Professeur D. Blanc* (IRDEIC, Université Toulouse Capitole) : **La guerre économique et le droit de l'Union européenne**

10h-10h30 : *M. P. Devaux* (Vice-Président de SYNFIE) et *M. L. Grosclaude* (MCF, CDA, Université Toulouse Capitole) : **Le Droit, arme et bouclier ?**

Questions et débats (5 min)

Pause (15 min)

10h50-11h10 : *M. le député R. Gauvain* (député LREM de Saône-et-Loire, Membre de la commission des lois) : **Présentation du rapport « Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale » remis au Premier Ministre le 26 juin 2019. Présentation de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

11h10-11h30 : *M. T. Rakotoarison* (Docteur en droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) : **Guerre économique et secret des affaires : Quel apport de la loi n°2018-670 ?**

11h30-11h50 : *Me O. de Maison Rouge* (Avocat, Docteur en droit, Clermont-Ferrand) : **Les professions juridiques et l'intelligence économique**

Questions et débats (5 min)

Pause déjeuner (1h30)

THÈME 2 : LA GUERRE ÉCONOMIQUE PAR LA FISCALITÉ

Président de séance : *Monsieur le Professeur Arnaud de Bissy* (CDA, Université Toulouse Capitole)

13h30-13h50 : *M. M. Drissi* (doctorant, CDA, Université Toulouse Capitole) : **« L'art de la guerre » fiscale**

13h50-14h10 : *M. J. Puissant* (doctorant, IMH, Université Toulouse Capitole) : **Une fiscalité de guerre entre États-membres de l'Union européenne**

14h10-14h30 : *M. L. Garcia* (doctorant, IMH, Université Toulouse Capitole) : **L'insoupçonnée concurrence communale par l'utilisation d'outils fiscaux incitatifs**

Questions et débats (5 min)

Pause (15 min)

THÈME 3 : LA GUERRE ÉCONOMIQUE PAR LE COMMERCE ET LA FINANCE

Président de séance : *Monsieur le Professeur Gérard Jazottes* (CDA, Université Toulouse Capitole)

14h50-16h10 : *Mme. H. Durand* (MCF, Université de Perpignan Via Domitia) : **Les rapports entre l'économie classique et l'économie sociale et solidaire : irréductible clivage ou inévitable rapprochement ?**

16h10-16h30 : *Mme. L. Bourrel* (doctorante IMH, Université Toulouse Capitole) : **L'accès à la commande publique des TPE et PME : David contre Goliath ?**

16h30-16h50 : *Me T. Eychenne* (Commissaire aux comptes, co-Président de l'Union sportive Montalbanaise, Montauban) : **Concurrence économique en matière sportive**

16h50-17h10 : *M. L. Bettoni* (MCF, CDA, Université Toulouse Capitole) : **Guerre économique numérique : les problématiques concurrentielles posées par la Blockchain**

À l'ère de la mondialisation et des échanges instantanés, la concurrence entre les différents acteurs économiques se veut de plus en plus forte. Les États et les entreprises n'ont jamais été autant interconnectés et interdépendants, ce qui n'est pas synonyme de pacification car les guerres économiques deviennent une réalité de plus en plus perceptible. Plusieurs exemples en témoignent, comme les rivalités économiques entre États (États-Unis d'Amérique, Chine, Russie), ou encore la concurrence entre entreprises en fonction de leur taille (petites entreprises, PME, multinationales) et/ou de leur secteur d'activité (aéronautique, agriculture, automobile, nouvelles technologies, énergie) mais aussi entre les acteurs publics et privés etc. Des décisions politiques influent également sur ces conflits économiques au moyen de mesures juridiques (politique fiscale, protectionnisme, Brexit, sanctions économiques...)

Ces décisions politiques ne conduisent-elles pas à l'instrumentalisation du droit au service d'une stratégie défensive (protectionnisme), offensive (dumping) ou de domination (juridiction extraterritoriale) ? Cette guerre économique implique-t-elle une concurrence entre ordres juridiques ? A contrario, le droit est-il source d'apaisement sur le marché ?

COLLOQUES ORGANISÉS PAR L'ADDCDA

1er décembre 2017 : **L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs**

11 octobre 2018 : **Le sport et le droit des affaires**

16 mai 2019 : **L'Art et le Droit**

3 octobre 2019 : **Guerre économique et Droit**

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Kamilia Bentaïeb, Pierre Chaumeton, Thomas Fournier, Marina Lo Wing, Aurélien Serre, Frédéric Verlhac, *Doctorants du CDA, UT1*

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT : addcda@gmail.com

LIEU DU COLLOQUE : Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des tabacs
Amphithéâtre Isaac (MI V)
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse